

Conseil Communautaire du	10 décembre 2021
--------------------------	------------------

à	14h00
---	-------

N°ordre	99
N° identifiant	2021-0505

Titre	Plan local d'urbanisme (PLU) - Modalités de mise à disposition relative à la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Jardres
-------	---

Rapporteur(s)	M. Bernard PÉTERLONGO
Date de la convocation	03/12/2021

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	MM. Maxime PÉDEBOSCQ et Kentin PLINGUET

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	86	
Quorum	29	

Présents	49	Mme Florence JARDIN - Présidente M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Emmanuel BAZILE - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Laurent LUCAUD - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Robert ROCHAUD - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - Membres du bureau Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - Mme Sonia BENNANI - M. Joël BLAUD - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Christophe CHAPPET - M. Bernard CHAUVET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - M. Guy DAVIGNON - M. Pascal FAIDEAU - M. Kévin GOMEZ - M. Frédéric JARRY - M. Olivier KIRCH - M. Jean-Louis LEDEUX - M. Frédéric LÉONET - Mme Maguy LUMINEAU - M. Bernard MAUZÉ - M. Philippe PRIOUX - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Arnaud ROUSSEAU - M. Théo SAGET - M. Bruno VIVIER les conseillers communautaires
----------	----	--

Absents	30	M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - M. Gilles MORISSEAU - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Béatrice VANNESTE Membres du bureau Mme Béatrice BEJANIN - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Vincent CHENU - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - M. Ludovic DEVERGNE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Carine GILLES - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - Mme Monique HERNANDEZ - M. Solange LAOUDJAMAÏ - M. Sébastien LÉONARD - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Sylvie SAP - M. Antoine SUREAUD - Mme Claude THIBAUT les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Ombelyne DAGICOUR	M. Stéphane ALLOUCH
		Mme Nathalie DESJARDINS	M. Gérald BLANCHARD
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	M. Robert ROCHAUD
		Mme Julie FONTAINE	Mme Alexandra DUVAL
		M. Jérôme NEVEUX	M. Guy DAVIGNON
		M. Kentin PLINGUET	M. Laurent LUCAUD
		M. Charles REVERCHON-BILLOT	M. Bastien BERNELA

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1 à 18, 104 à 105, 109 à 116, 83, 86 à 87, 89, 19 à 20, 40 à 42, 91, 27, 21 à 26, 28 à 39, 43 à 82, 84 à 85, 88, 90, 92 à 95, 97 à 103 et de 106 à 108. La délibération 96 est retirée.</p> <p>Est sorti M. Robert ROCHAUD (mandataire de M. Rafael DOS SANTOS CRUZ).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Voirie, espaces publics - Mobilités - Urbanisme - Foncier
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Urbanisme - Habitat - Projets urbains
------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-21, L. 2131-1, L. 5211-9, R. 2122-8 et L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-3 et L. 5211-9-2 qui renvoient aux dispositions de l'article L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-40, L. 153-45 à L. 153-48, R. 153-20 et R. 153-21,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-D2/B1 - 032 du 28 décembre 2018 portant modification des statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Vu le procès-verbal d'installation de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 24 juillet 2020 intitulé Procès-verbal de l'élection de la Présidente, des Vice-Président·e·s et des Délégué·e·s de la Présidente membres du bureau de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Jardres approuvé le 9 avril 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-0188 de Madame la Présidente prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Jardres.

Le zonage du PLU de la commune de Jardres comprend un secteur Aex correspondant aux périmètres d'exploitation de carrière autorisés, soit les carrières de Brétigny et de Pressec/Les Grippes. Le périmètre de la carrière de la Société anonyme (SA) Rocamat, autorisé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1993, n'est compris que partiellement dans la délimitation du secteur Aex. En sus, un boisement protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme est identifié sur une partie du périmètre d'exploitation autorisé par arrêté préfectoral. Les dispositions attachées au boisement protégé empêchent l'exploitation de la carrière. Conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Jardres a été engagée, par arrêté de Madame la Présidente, pour correction de l'erreur matérielle décrite ci-avant.

La procédure de modification simplifiée nécessite la réalisation d'une consultation du public pendant un mois. À cet effet, le projet de modification simplifiée n° 1, accompagné de l'exposé des motifs et le cas échéant des avis des personnes publiques associées, sera mis à la disposition du public en mairie de Jardres et sur le site internet de Grand Poitiers Communauté urbaine. Durant cette période, les observations du public pourront être recueillies soit sur un registre mis à disposition en mairie de Jardres, soit par courrier à l'attention de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public par un avis affiché en mairie de Jardres au moins huit jours avant le début de ladite mise à disposition et publié au moins huit jours avant le début de ladite mise à disposition dans un journal local diffusé dans le département et sur le site internet de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver les modalités de mise à disposition relatives à la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Jardres telles que définies par la présente délibération**
- **d'afficher la présente délibération, pendant un mois, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et en mairie de Jardres**
- **d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante à l'opération 1706 « Plan local d'urbanisme », article 202**

du budget Principal.

POUR	54	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Rafael DOS SANTOS CRUZ, M. Robert ROCHAUD.

Pour la Présidente,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	17 décembre 2021
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 décembre 2021
Date de réception en préfecture	15 décembre 2021
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20211210-153096-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme